

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 519 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs, en date du 23 décembre 2016, relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de 2017 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale 88, avenue Marx Dormoy 94500 Champigny-sur-Marne l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: La subvention attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, au titre de 2017, est fixée à 50.000 euros soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 21153 / 2017-01393.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO